

COMMUNE DE SAVINES-LE-LAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le maire et le comptable public,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

Note de présentation du compte financier 2025 Budget annexe de l'Eau potable

1. La section d'exploitation

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes d'exploitation	450 173,71 €
Dépenses de fonctionnement	- 282 628,18 €
Résultats de l'année 2025	167 545,53 €

1.2 Analyse

Les dépenses d'exploitation :

Les dépenses d'exploitation regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'énergie, aux fournitures d'entretien, aux frais d'entretien de réseau, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, et à la redevance due à l'Agence de l'eau. Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 28 998 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 10 431 € environ : baisse de certaines charges attendues, notamment relatives à l'entretien de réseau.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 44 679,58 € pour l'année 2025 et sont similaires à celles constatées en 2024. Elles correspondent à un agent technique affecté au service d'eau potable.

- **3) Les atténuations de produits**

Ces dépenses correspondent à la redevance pollution domestique reversée à l'Agence de l'eau. Cette redevance atteint la somme de 19 703 € en 2025 (contre 20 274 € environ en 2024).

- **4) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre intègre essentiellement les analyses d'eau obligatoires et atteint la somme de 2 420,17 € pour 2025. Elles étaient de 5 816 € environ en 2024, mais comptaient également des annulations de factures.

- **5) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 46 820,94 €. Elles étaient de 47 529 € environ en 2024. Les intérêts sont, pour l'essentiel, variables, ce qui a donc un impact sur le montant des dépenses d'une année sur l'autre.

- **6) Les opérations d'ordre (chapitre 042)**

Ces opérations correspondent aux amortissements des investissements pour un montant de 136 263 environ €. Elles étaient de 121 662 € environ en 2024 et ont leur pendant en recettes d'investissement, pour le même montant.

Récapitulatif des dépenses d'exploitation

(Montants arrondis)

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation
011	Charges à caractère général	41 509 €	28 998 €	-30.14 %
012	Charges de personnel	45 376 €	44 680 €	-1.53%
014	Atténuations de produits	20 274 €	19 703 €	-2.82 %
65	Autres charges de gestion courante	5 816 €	2 420 €	-58.39 %
66	Charges financières	47 529 €	46 821 €	-1.49 %
67	Charges exceptionnelles	1 295 €	1 215 €	-6.18 %
68	Dotations aux prévisions	0 €	2 528 €	
042	Opérations d'ordre	121 662 €	136 263 €	+12.00 %
Total des dépenses		283 461 €	282 628 €	-0.29 %

Les recettes d'exploitation :

Les recettes du service d'eau potable sont essentiellement issues de la vente d'eau, ainsi que des prestations annexes telles que les frais de raccordement au réseau d'eau potable. On retrouve également les redevances

encaissées par la régie d'eau potable et reversées à l'agence de l'eau. Ces recettes atteignent 190 873.58 € HT en 2025, contre 193 586 € environ en 2024. Cette baisse est notamment liée à une baisse des prestations de services annexes de l'ordre de 25 000 €.

Les recettes d'exploitation proviennent aussi d'une subvention d'équilibre versée par le budget principal, comme l'autorise l'article L 2224-2 du Code général des collectivités locales. Cette subvention varie d'une année sur l'autre en fonction des besoins du budget d'eau potable, notamment compte tenu des investissements de la régie.

On note des recettes exceptionnelles en 2025 pour un montant de 30 000 € environ, liées à une convention relative à une coordination de travaux à venir.

Enfin, les opérations d'ordre représentent, en 2025, la somme de 61 448,33 € et correspondent aux amortissements des subventions d'investissements antérieures.

Récapitulatif des recettes d'exploitation

(Montants arrondis)

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation
R002	Excédent de fonctionnement reporté	0 €	1 305 €	
70	Produits des services	193 586 €	190 874 €	-1.40 %
74	Subventions d'exploitation	240 533 €	166 540 €	-30.76 %
77	Produits exceptionnels	30 001 €	30 006 €	+0.02 %
042	Opérations d'ordre	51 928 €	61 448 €	+18.33 %
Total des recettes		516 048 €	450 173 €	-12.77 %

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	1 151 510,60 €
Dépenses d'investissement	- 1 331 976,25 €
Résultats de l'année 2025	- 180 465,65 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2026

Déficit de 180 465,65 € à reporter en 2026

C) Solde des restes à réaliser : 0 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la régie d'eau potable et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 1 021 886,39 € en 2025. Il comprenait le remboursement d'un crédit relais de 1 000 000 €.

Pour mémoire, le service d'eau potable a plusieurs emprunts contractés, à taux variables et fixes, auprès de différents établissements bancaires. Les durées varient en fonction de l'investissement financé et peut aller jusqu'à 50 ans.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 1 340 138,20 €.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Etudes pour le captage d'eau pour 10 700 € HT
- Travaux sur réseau pour 5 920 € HT
- Acquisition de matériel de télérelève pour 2 317 € HT environ

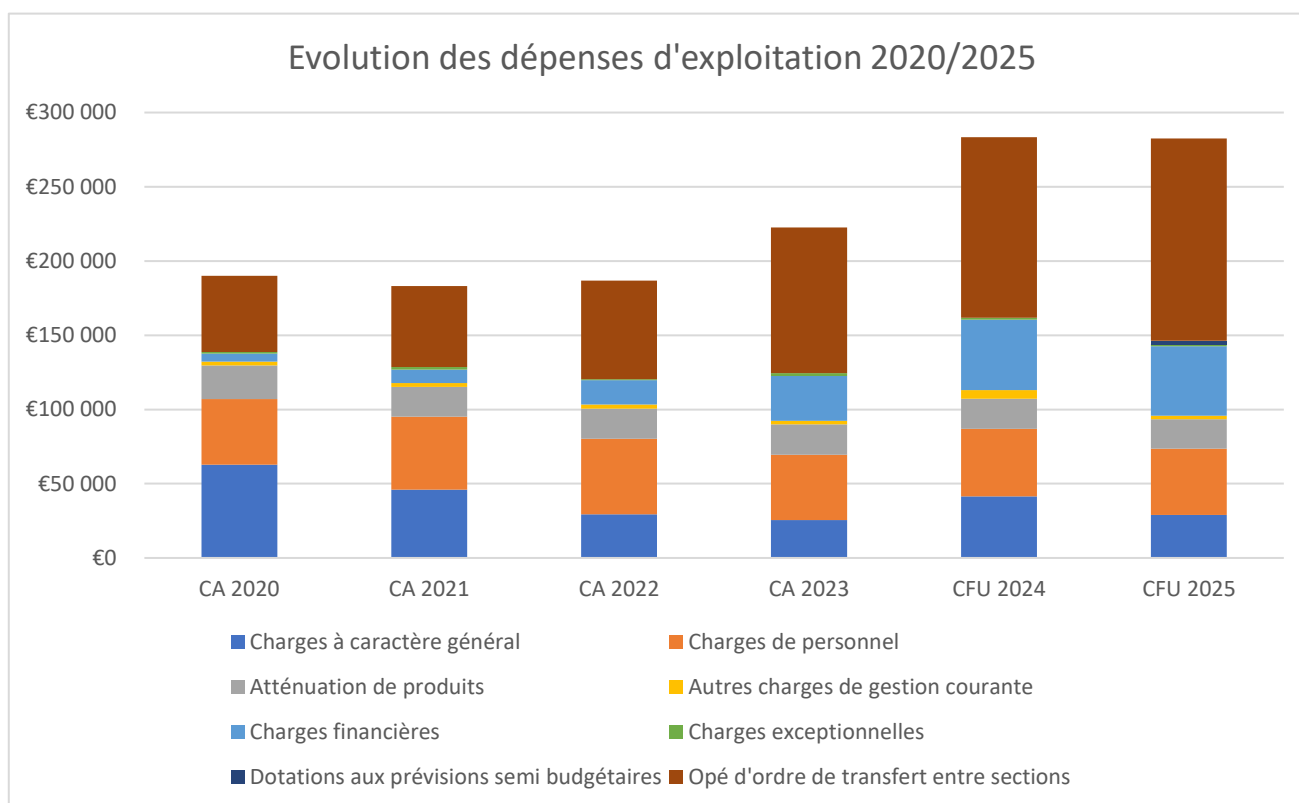
Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les subventions, les opérations d'ordre (correspondant aux amortissements des investissements antérieurs) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 151 510,60 € et se répartissent comme suit :

- Subventions d'équipement pour 486 488,20 €
- Emprunt pour 300 000 €
- Dotation provenant de la section d'exploitation pour 228 759 €
- Opérations d'ordre (amortissements) pour 136 263,40 €

III. Les données synthétiques du compte financier – Récapitulation



Evolution des recettes d'exploitation 2020/2025

